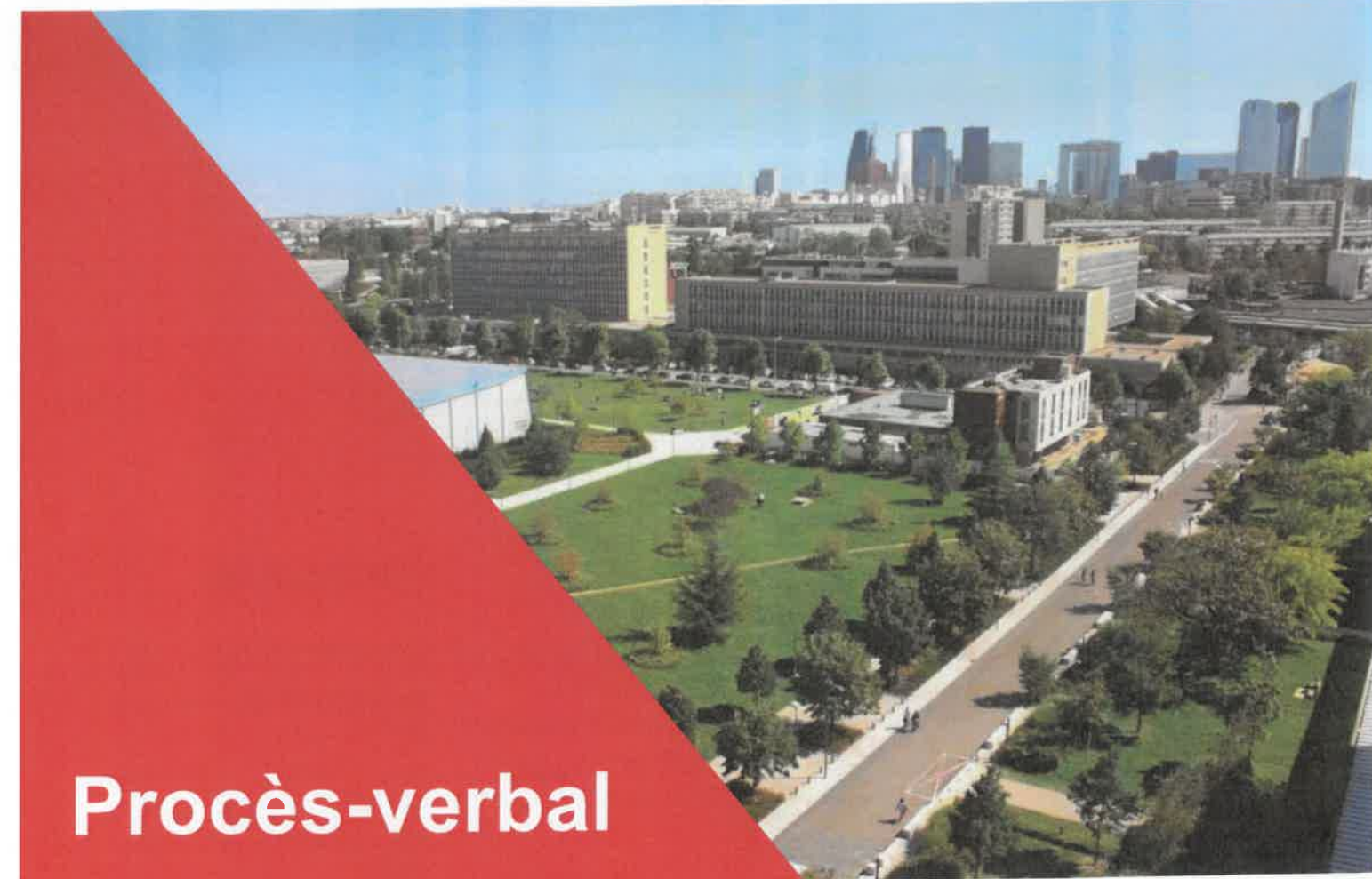




Procès-verbal

Conseil d'administration

Lundi 03 juin 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 JUIN 2024
FORMATION PLÉNIÈRE**

Étaient présents :

M. GERVAIS-LAMBONY, Président de l'Université Paris Nanterre

Mme ROLLAND-DIAMOND, Vice-présidente chargée du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme BRUGEILLES (Nanterre
Autrement)

M. GALLIMARD (Nanterre
Autrement)

M. PICHARD (Nanterre Autrement)

M. RAGOT (Ensemble – Une
nouvelle dynamique pour Paris
Nanterre)

Mme SEVERO (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

COLLÈGE B

M. BOUTRON (Paris Nanterre : Une
vision, Une détermination)

M. MATHIOT (Nanterre autrement)

Mme OPPENHEIM (Ensemble –
Une nouvelle dynamique pour Paris
Nanterre)

COLLÈGE BIATSS

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme BOUMENDIL (Nanterre
BIATSS : La voix de tous)

M. POYER (Nanterre
BIATSS : La voix de tous)

Mme ROBERT (SNASUB –
FSU)

M. VASRAM (SGEN CFDT)

COLLÈGE USAGERS

M. MUSTO (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. GAUTHIEROT (Mairie de
Nanterre)

M. MIGEVANT (CNRS)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme BERGONNIER-DUPUY
(Vice-Présidente de la Commission
recherche)

Mme JELEVA (Vice-Présidente de
la CFVU et Vice-Présidente
déléguee à la formation, domaine
DEG)

Mme PHILIFERT (Vice-Présidente
Aménagement du campus et
développement durable)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES**

Mme SAINT-CYR (Directrice
générale des services)

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGA
chargée des ressources humaines)

M. LETOURNEUX (Directeur
général adjoint en charge du
pilottage, des finances et du
numérique)

M. GUÉRIN (Directeur général
adjoint en charge de la qualité de
la formation et de la vie étudiante)

MEMBRES INVITÉS

M. CORONT-DUCLUZEAU
(DAJI – Pôle affaires
institutionnelles et
statutaires)

Mme DE BEARN (SAJI –
Pôle affaires institutionnelles
et statutaires)

Mme RZEPKA (Rectorat de
région académique Île-de-
France)

M. VANHULLE (DAJI – Pôle
affaires institutionnelles et
statutaires)



M. ZGANIC-AUBERT (Agent
comptable)

DIRECTEURS ET DIRECTRICES
D'UFR ET INSTITUTS

M. BUROKUR (Directeur UFR
SITEC)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur
adjoint UFR SEGMI)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	5
1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2024	5
II – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1) CONVENTION DE COORDINATION TERRITORIALE DE LA PARIS LUMIERES ALLIANCE	6
2) DOSSIER HCERES D'AUTO-EVALUATION DE L'ETABLISSEMENT VAGUE E	7
3) REPONSE DE L'ETABLISSEMENT A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « PROGRAMMES DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES »	7
III – INSTANCES	7
1) REVISION DES STATUTS.....	7
2) REGLES DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHES	8
IV – PATRIMOINE	9
1) VALIDATION DU DOSSIER D'EXPERTISE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT DE L'IUT A SAINT-CLOUD.....	9
V – FINANCES	10
1) APPROBATION DES MARCHES PUBLICS	10
V – RESSOURCES HUMAINES	11
1) SUITE DU GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE AFFECTES DANS LE SUPERIEUR (ESAS)	11
2) CONTINGENT AVANCEMENT DE GRADE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEUR	11
VI- FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE	11
1) CALENDRIER DEROGATOIRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025	12
2) LICENCE 1 : MISE EN PLACE D'UN ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL POURTANT SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	12
3) SUBVENTIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS (CAPE) DU 22 MAI 2024	12
VII- CONVENTIONS	13
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	13
2) CONVENTIONS INTERNATIONALES.....	13
3) CONVENTIONS DE FORMATION	13

*La séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 13h51 sous la présidence de M. Gervais-Lambony.*

Le Président indique que le 18 juin pour les personnalités extérieures et 3 juillet pour le prochain président se tiendront des assemblées électorales. Le 14 juin, le centre sportif sera inauguré.

Il ajoute que la réforme de la formation et du recrutement des enseignants du primaire et du secondaire inquiète énormément, à la fois sur le fond – ouverture d'un concours sans réflexion sur la préparation des étudiants et sans moyens supplémentaires – et sur le calendrier – délais très courts. Une motion demandant un report de cette réforme, que le SUFOM¹ a votée à l'unanimité, a été déposée sur le nuage.

M. MATHIOT souligne que cette réforme vient menacer les effectifs de nombreuses licences. Il ajoute que, selon les éléments déjà connus de la lettre de cadrage, la partie didactique, connaissance du métier de la licence Professorat des écoles sera fortement réduite, c'est-à-dire ce qui était apporté par la complémentaire enseignement via le SUFOM et dont les étudiants étaient très satisfaits. Il suggère de rappeler dans la motion l'engagement de l'Université Paris Nanterre depuis plus de trente ans – date de création du SUFOM – dans la formation des enseignants.

M. MUSTO partage l'inquiétude générale. L'UNEF² profite de cette motion pour souligner que renforcer la sélection contribue à dégrader les conditions d'étude et de travail.

Le Président indique qu'il s'agit d'un enjeu très fort pour les établissements universitaires : création de licence pluridisciplinaire spécifique ou maintien du format disciplinaire avec une complémentaire de formation. Sur le contenu du concours lui-même, beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes demeurent. Il estime que ni le calendrier ni le contenu ne permettent de répondre à la problématique de recrutement des enseignants – problème national majeur. Cela fait ressurgir des débats anciens entre le disciplinaire et la connaissance du métier. Il a toujours défendu et affirmé l'investissement de l'Université Paris Nanterre dans la formation des enseignants et pour cette raison émet des réserves à l'idée de mentionner le seul service du SUFOM. En votant cette motion, le CA s'exprimerait au nom de toute l'Université.

M. PICHARD propose d'écrire le texte de façon plus inclusive.

En l'absence d'autres remarques, le Président soumet le texte au vote sous réserve d'en améliorer l'inclusivité.

Il donne lecture des procurations.

- De Mme Bezat à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Demoulin à Mme Robert ;
- De Mme Der Sarkissian à Mme Robert ;
- De M. Smith à M. Barry ;
- De Mme Tchadjiane à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Batoufflet à Mme Boumendil.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion sur la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants du premier et du second degré.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1) Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 avril 2024

En l'absence de remarques, le Président ouvre le vote.

¹ Service Universitaire de Formation des Maîtres.

² Union nationale des étudiants de France.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil d'administration du 29 avril 2024.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6**

II – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Convention de coordination territoriale de la Paris Lumières Alliance

Le Président rappelle quelques étapes du processus de dissolution de la ComUE au profit d'une convention de coordination territoriale. La tutelle a confirmé le maintien des moyens sous forme de supports de poste, afin de poursuivre les activités communes avec l'Université Paris 8 et le plus grand nombre de membres associés. Une discussion avec le Secrétariat général pour l'investissement et l'ANR³ a permis de répartir les responsabilités sur les programmes d'investissements d'avenir : l'EUR⁴ ArTec et le NCU⁵ So Skilled pour l'Université Paris 8 et le projet Accélération pour l'Université Paris Nanterre. Ce document doit être soumis aux deux conseils d'administration afin d'avoir l'arrêté de création de l'Alliance. Ce vote clôt ce processus pour les instances de l'Université Paris Nanterre.

Il précise que dans la liste des membres associés les établissements en italique sont ceux qui n'ont pas encore confirmé : Louvre et BnF⁶ – principalement en raison du calendrier de leurs instances. L'Institut Louis Lumière ne sera quant à lui plus membre.

Mme ROBERT s'étonne que des membres associés de l'ancienne ComUE ne deviennent pas membres fondateurs de la nouvelle Alliance. Elle s'interroge sur les modalités de financement de l'Alliance et sur la répartition des trois personnels administratifs entre les deux universités.

Le Président répond que tous les anciens membres ont eu le choix d'être membre fondateur ou associé – les deux statuts donnant accès aux mêmes possibilités de collaboration et partenariat, mais avec plus d'investissement dans les instances pour le premier. Concernant le financement, il n'y a pas de changement par rapport à la ComUE : ce sont les supports d'emplois qui financent les contrats doctoraux, les appels à projets et les trois emplois – dont la répartition, notamment en termes de localisation, n'est pas finalisée – destinés à faire fonctionner l'Alliance.

Mme ROBERT demande si l'Alliance a un budget propre, pour par exemple se doter d'une charte de communication ou d'un logo. Il lui semble essentiel d'avoir une discussion avec les intéressés sur la localisation des personnels.

Le Président n'a pas encore de réponse à toutes ces questions. Il n'y aura pas de budget, mais une mise en commun de moyens pour telles ou telles actions. Il estime que cela simplifiera le fonctionnement et permettra une meilleure appropriation des activités, avec la suppression du troisième établissement à distance. L'objectif est de maintenir ce lien avec l'Université Paris 8. Concernant les personnels, cela sera fait en concertation avec eux.

En l'absence d'autres remarques, il soumet le texte au vote, sous réserve de la réponse finale de la BnF et du Louvre.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la convention de coordination territoriale de la Paris Lumières Alliance.

Nombre des membres en exercice : 36

³ Agence nationale de la recherche.

⁴ École universitaire de recherche.

⁵ Nouveaux cursus à l'université.

⁶ Bibliothèque nationale de France

Pour : 17 ; Contre : 1 ; Abstentions : 6

2) Dossier Hcéres d'auto-évaluation de l'établissement vague E

Le Président souligne que ce dossier Hcéres, qui doit être transmis au plus tard le 14 juin, a représenté beaucoup – trop – de travail et doit être simplifié. Les trois chapitres doivent encore être raccourcis et il manque quelques éléments dont un texte d'introduction. Le dossier reprend la trame générale définie par l'Hcéres, en soulignant les atouts de l'établissement, tout en s'efforçant d'être réaliste sur les difficultés rencontrées : sous-dotation, problématique liée à la nature du LMD4. À lire cet ensemble, il est impressionné par ce que fait l'Université Paris Nanterre dans différents domaines. Il ajoute que ce dossier est réalisé à un moment important de l'établissement, celui du lancement de deux projets (Accélérations et Unisson), de la réflexion sur la future offre de formation et de la dissolution de la ComUE.

En l'absence de remarques, il donne lecture d'une nouvelle procuration avant de soumettre le dossier Hcéres au vote :

- De Mme Hamza à M. Gervais-Lambony.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le dossier Hcéres d'auto-évaluation de l'établissement vague E.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstentions : 2

3) Réponse de l'établissement à l'appel à manifestation d'intérêt « programmes de recherche en sciences humaines et sociales »

Le Président rappelle le calendrier de cet appel à manifestation. L'Université Paris Nanterre porte le projet « Devenir : enfances et jeunesse dans des mondes en transitions » avec un consortium constitué d'établissements universitaires et de partenaires. L'établissement est également membre de consortiums sur six autres thématiques qui prouvent la richesse des forces de recherche de l'université : l'impact du sport avec Sorbonne-Paris Nord ; le travail avec Lyon 2 ; la préservation du patrimoine culturel avec Cergy ; les civilisations et les troubles géopolitiques avec l'EHESS⁷ ; la démocratie avec Paris 8 ; le changement climatique avec les Ponts et Chaussées. Comme tout appel à projets, celui-ci est extrêmement compétitif, mais le Président estime que le dossier va passer la première phase étant donné sa solidité et le peu de projets soumis dans la thématique Âges de la vie. Il souligne que l'appel est trop peu doté.

M. BARRY demande si l'exposition organisée à La Contemporaine « Enfance en guerre, guerre à l'enfance » à partir de novembre 2024 pourra demander un co-financement dans le cadre de cet appel à projets.

Le Président répond que le processus ne sera pas terminé, mais estime que La Contemporaine aura un rôle important dans l'appel à projets (médiation, lien avec les politiques publiques, etc.).

III – INSTANCES

1) Révision des statuts

- Annexe des statuts généraux de l'Université

Ce point est reporté – la transformation du service COMETE en direction devant être rediscutée en CSA.

- UFR Droit et Science politique (DSP)

Mme ROLLAND-DIAMOND indique que les statuts de DSP ont déjà été votés dans le cadre de l'harmonisation générale des statuts, mais il n'était pas mentionné que l'Institut d'études judiciaires (IEJ) est un département de l'UFR. Est également précisé que le budget de l'UFR fait mention des prévisions de recettes et de dépenses de l'IEJ.

⁷ École des hautes études en sciences sociales.

M. PICHARD fait état d'erreurs dans la liste des unités rattachées à DSP. Il propose une modification de la formulation de l'article 3 afin d'éviter toute mauvaise compréhension : « *l'IEJ constitue un département de formation de l'UFR DSP* » au lieu de « *l'UFR comporte un département de formation, l'IEJ* ».

Sous réserve de ces deux modifications, le Président donne lecture de deux nouvelles procurations avant de soumettre au vote cette révision des statuts :

- De Mme Boumendil à M. Poyer ;
- De M. Batoufflet à M. Poyer.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la révision des statuts de l'UFR DSP.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

2) Règles de composition de la commission des marchés

Mme ROLLAND-DIAMOND explique que cette modification est proposée en réaction aux remarques des administrateurs sur les marchés publics et au souhait d'une plus grande association du CA et de la commission des marchés. Pour la prochaine mandature, certains membres de la commission des marchés seront élus par et parmi les membres du CA, ce qui n'était pas le cas actuellement. Est également prévue la présence dans la commission d'un représentant de la présidence et du vice-président ou de la vice-présidente en charge du développement durable afin de prendre davantage en compte ce critère dans les marchés publics.

M. PICHARD trouve étrange la formulation « membre de droit » pour désigner des personnes nommées.

M. BARRY remercie pour la proposition témoignant de l'écoute des demandes. Il s'étonne que les membres de la commission budgétaire ne participent pas à cette instance dans laquelle des décisions politiques sont prises, afin qu'ils puissent nourrir leur réflexion.

Mme ROLLAND-DIAMOND suggère qu'une même personne s'investisse dans les deux commissions, ce qui pourrait permettre de faire ce lien – même si chaque instance a son périmètre d'intervention.

M. LETOURNEUX abonde dans le même sens, tout en soulignant la question de la disponibilité.

Mme SAINT-CYR propose d'écrire le service Achats et marchés *de l'établissement* et non de la direction financière.

M. BARRY trouve délicat qu'une seule personne représente les différentes sensibilités, définies par les listes représentées.

M. PICHARD répond qu'il pourrait y avoir deux représentants BIATSS et deux enseignants-chercheurs à la commission des marchés, ce qui permettrait un meilleur équilibre des sensibilités. Concernant la volonté d'une meilleure coordination entre commission budgétaire et commission de marchés, il propose d'inclure des membres invités si une question à l'ordre du jour suppose une jonction.

M. RAGOT souligne que plus de deux sensibilités existent et que le vote ne garantit pas d'élire deux personnes de sensibilités différentes.

Le Président comprend que la proposition faite ne répond que partiellement à une attente et à un besoin d'amélioration.

M. BARRY est prêt à voter cette amélioration à la condition que les membres de la commission budgétaire puissent être invités et assister au débat de la commission des marchés – sans droit de vote.

Mme SAINT-CYR considère que cela représente beaucoup de personnes. Elle souligne qu'il n'est pas question de fusionner deux instances.

M. BARRY avait suggéré de mettre en place des commissions mixtes sur certains dossiers qui paraissent techniques, mais ont des incidences politiques. La proposition faite ne répond pas à la demande d'une meilleure transparence et d'un meilleur partage d'informations.

Selon Mme SAINT-CYR, il peut y avoir témoignage des arguments de choix de marché en commission budgétaire.

M. BARRY répète qu'il est difficile d'avoir en commission budgétaire une discussion politique sur une délibération adoptée par la commission des marchés – ce qui lui pose problème étant donné l'incidence politique et budgétaire.

Le Président propose de soumettre ces règles au vote en ajoutant dans la rubrique membres invités permanents avec voix consultative, deux représentants de la commission budgétaire, afin de répondre à ce besoin d'interaction.

M. PICHARD souligne qu'il faut préciser qu'ils sont désignés par le président ou la présidente de la commission budgétaire.

M. GAUTHIEROT confirme qu'il est parfois difficile de comprendre les décisions de la commission des marchés, notamment sur les enjeux écologiques. Il demande s'il est possible que le président de cette dernière puisse venir en commission budgétaire pour expliquer les choix faits.

M. PICHARD considère que la proposition faite répond en partie à cette question avec la présence d'un vice-président en commission des marchés, ce qui crée un vecteur de transmission d'informations qui n'existait pas auparavant.

Le Président ouvre le vote sous réserve de l'ajout de cette nouvelle rubrique.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les règles de composition de la commission des marchés.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 7**

IV - PATRIMOINE

1) Validation du dossier d'expertise pour la construction du nouveau bâtiment de l'IUT⁸ à Saint-Cloud

Mme PHILIFERT explique qu'est soumis au vote le dossier d'expertise, vérifiant la conformité aux grands documents stratégiques de l'enseignement supérieur ainsi que la faisabilité technique et financière. Ce dernier est nécessaire pour engager la phase opérationnelle. Il rappelle le contexte et présente trois hypothèses, formellement demandées par l'État : l'option défendue d'une construction neuve ; le maintien du bâtiment T en l'état ; l'hypothèse fictive de location. Dans le cadre du CPER⁹, la Région avait engagé 13 millions, auxquels elle a ajouté 2 millions. L'Université Paris Nanterre financerait 700 000 € (mobiliers, premiers équipements, etc.). Une option supplémentaire (extension de 263 m²) avec un financement de l'établissement de 1,62 million est laissée pour l'instant dans le programme.

M. PICHARD s'interroge sur le degré d'engagement dans le coût supplémentaire que représente cette option.

Mme PHILIFERT répond que l'idée est d'aller au concours de maîtrise d'œuvre avec cette option. Il faudra ensuite que l'établissement arbitre.

Le Président confirme que l'option est optionnelle, mais qu'il sera nécessaire de réfléchir aux besoins réels et effectifs de l'IUT avec le passage au BUT¹⁰.

⁸ Institut universitaire de technologie.

⁹ Contrats de plan État-Région.

¹⁰ Bachelor universitaire de technologie.

Mme PHILIFERT souligne que le passage au BUT a été pris en compte. Il était question de peut-être créer un nouveau département, d'où l'option supplémentaire.

M. BARRY vérifie que la Région finance bien le différentiel.

Mme PHILIFERT confirme.

En l'absence d'autres remarques, le Président soumet au vote le dossier d'expertise.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration valide à l'unanimité le dossier d'expertise pour la construction du nouveau bâtiment de l'IUT à Saint-Cloud.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4.

V – FINANCES

1) Approbation des marchés publics

Marché 2024-001 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet les « travaux de rénovation des toitures et des terrasses des bâtiments l'université Paris Nanterre »

M. LETOURNEUX explique qu'il s'agit d'un renouvellement de marché. La direction du Patrimoine en est le service prescripteur et a été accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Le marché a été présenté et approuvé en commission. Il est mono-attributaire et à bons de commande en fonction des besoins exprimés par l'établissement sans minimum et avec un maximum sur les quatre années de 6 millions d'euros. Les critères retenus sont : à 50%, la qualité des offres (dimension organisationnelle du dispositif humain ; mode opératoire sur l'exécution et le suivi du marché ; capacité de l'entreprise à mobiliser ses moyens pendant la fermeture de l'université ; qualité des matériaux) ; à 40%, le prix des prestations ; à 10%, l'achat responsable, notamment la performance sociale et en matière de protection de l'environnement. Sur les quatre candidatures reçues, le prestataire actuel CHAPELEC est le mieux-disant.

Sur la période 2020-2023, des travaux d'étanchéité ont été réalisés, incluant de plus en plus la végétalisation des toitures.

Marché Toshiba via la convention UGAP et ayant pour objet la « localisation et maintenance des photocopieurs multifonctions »

Le service des marchés a effectué un travail de comparaison des différents prestataires. Il est apparu opportun de prendre la centrale d'achat UGAP, à la fois pour la couverture du besoin – d'après le recensement fait par la DALOE¹¹ – et pour la dimension financière. Le montant total est de l'ordre de 455 000 € (diminution de 18% par rapport au marché existant). 130 machines seront installées après la rentrée universitaire. Un avenant avec le prestataire actuel permet d'organiser dans les meilleures conditions cette passation. Le marché permet un maillage plus fin, permettant d'anticiper des besoins.

Le Président souligne l'importance de la végétalisation des toits-terrasses et la demande faite dans le cadre du COMP¹² d'avoir des moyens supplémentaires pour le photovoltaïque. En l'absence de remarques, il ouvre un vote groupé sur ces deux marchés.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le marché 2024-001 ainsi que le marché Toshiba via la convention UGAP.

Nombre des membres en exercice : 36

¹¹ Direction des Affaires Logistique et Optimisation des Environnements au Travail.

¹² Contrats d'objectifs, de moyens et de performance.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4.

V – RESSOURCES HUMAINES

1) Suite du groupe de travail concernant les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS)

Mme ROLLAND-DIAMOND indique que ce groupe de travail s'est notamment penché sur la question des rémunérations, avec le différentiel ressenti comme fort et de fait notable entre l'évolution du régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs dans le cadre du RIPEC¹³ et celui des ESAS. La création d'un dispositif similaire à celui de la prime individuelle du RIPEC pour les ESAS, à défaut de pouvoir réglementairement augmenter la PES¹⁴ par un choix d'établissement, a été examinée. Le groupe de travail a également réfléchi à d'autres questions, comme l'évolution des carrières ou les manières d'améliorer l'intégration et l'accueil. Est ressortie la volonté de poursuivre ce groupe de travail afin d'arriver à des propositions lors de la prochaine mandature.

2) Contingent avancement de grade des enseignants-chercheurs

Le Président indique qu'il s'agit de poursuivre l'effort fait pour ouvrir plus de possibilités d'avancement, en particulier pour les passages à la hors classe des maîtres de conférences et à l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences. Le choix a été fait d'attendre les contingents ministériels – ce qui permet d'en proposer le plus possible.

M. PICHARD propose de diffuser largement cette note, car elle explique le fonctionnement des critères d'évaluation du conseil académique, ce qui permettrait de gagner en transparence. Il demande ce qu'il se passe s'il y a plus de promus CNU¹⁵ que le contingent ministère.

Le Président répond que cela n'est jamais arrivé. Il en profite pour saluer le travail remarquable effectué par les élus du CACr¹⁶, qui ont fait face à une surcharge de travail avec la mise en place du RIPEC. Pour cette raison, il est d'autant plus important de diffuser le plus possible l'information.

M. PICHARD souligne le nombre d'incompréhensions concernant la C3 du RIPEC. Il importe de diffuser au maximum les procédures, les objectifs et les critères utilisés. Il est dommage qu'un ressentiment se crée face à ce travail fait.

Le Président abonde dans le même sens.

Mme ROBERT estime que le ressentiment est inévitable face à ce type de sélection. Elle rappelle que les contingents nationaux ont drastiquement chuté ces dernières années (presque de moitié depuis 2022). Elle regrette que la FSU n'ait pas eu le temps de proposer une motion pour dénoncer cette situation faite aux droits à la carrière des enseignants-chercheurs.

Pour le Président, il est important de le dire, notamment car cela prouve à quel point l'Université Paris Nanterre partait de loin. En l'absence d'autres remarques, il ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les contingents d'avancement de grade des enseignants-chercheurs.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 7

VI- FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

Le Président cède la parole à Mme JELEVA pour présenter ces points.

¹³ Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

¹⁴ Prime d'enseignement supérieur.

¹⁵ Conseil national des universités.

¹⁶ Conseil académique restreint.

1) Calendrier dérogatoire de l'année universitaire 2024-2025

Sont soumis au vote les calendriers dérogatoires des UFR SEGMI¹⁷ et SITEC¹⁸ ; celui du DAEU¹⁹ n'a pas pu être soumis au vote de la CFVU, car il manquait quelques éléments. Les calendriers dérogatoires concernent principalement des formations professionnelles, qui en ont besoin du fait de la spécificité des rythmes liée soit à l'apprentissage soit à des périodes de stage long.

En l'absence de remarques, le Président ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les calendriers dérogatoires des UFR SEGMI et SITEC de l'année universitaire 2024-2025.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 22 ; Contre : 1 ; Abstentions : 2

2) Licence 1 : mise en place d'un enseignement transversal portant sur la transition écologique

Cet enseignement, effectif au S2 de l'année 2024-2025, sera proposé à tous les étudiants de première année de licence. Il s'inscrit dans le souhait de proposer une initiation aux enjeux du développement durable et de la transition écologique et répond à l'annonce du ministère en octobre 2022 de l'obligation d'une formation sur ces thématiques au plus tard en 2025. Si cette demande ministérielle est à l'origine du calendrier, la mise en place de cet enseignement correspond à une réelle volonté de la part de l'université. L'établissement a des forces de recherche conséquentes sur ces sujets et l'expérience d'enseignements transversaux. Plus de vingt enseignants-chercheurs représentant onze disciplines différentes ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. La construction d'un tel enseignement nécessite un travail de coordination et des moyens techniques importants. Intitulé « Transitions écologiques », il sera entièrement à distance avec une évaluation en présentiel (3 ECTS, 24 heures étudiant). Pour ne pas alourdir les maquettes et les enseignements transversaux, la proposition est pour la rentrée prochaine de le substituer à l'enseignement « Connaissance de soi et des métiers ». Le financement est partagé entre l'établissement et le NCU So Skilled.

En l'absence de remarques, le Président donne lecture d'une nouvelle procuration avant de soumettre au vote :

- De Mme Severo à M. Gallimard.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en place d'un enseignement transversal portant sur la transition écologique en L1.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 1.

3) Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 22 mai 2024

Huit projets, essentiellement culturels, ont été présentés lors de cette CAPE : deux ont été ajournés et l'un a donné lieu à un refus. Le CA ne doit se prononcer que sur la demande de subvention du court-métrage « Homo fiber » pour un montant de 2 700 € – les autres projets rentrant dans le cadre de la délégation de pouvoir au président. La CAPE a également approuvé un montant de soutien aux associations étudiantes de 2 715 €.

Le Président soumet au vote la demande de subvention du projet Homo fiber.

Les résultats du vote sont les suivants :

¹⁷ Sciences économiques, de gestion, mathématique, informatique.

¹⁸ Systèmes industriels et techniques de communication.

¹⁹ Diplôme d'accès aux études universitaires.

Le conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la subvention proposée par la CAPE du 22 mai 2024.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 23 ; Contre : 1 ; Abstention : 1**

VII- CONVENTIONS

Le Président cède la parole à Mme ROLLAND-DIAMOND pour présenter les conventions de recherche et à Mme JELEVA pour les conventions internationales et de formation.

1) Conventions de recherche

CV 2023-297 Modèle type de convention d'éméritat

Ce modèle précise les conditions d'accueil des enseignants-chercheurs émérites au sein de l'université. Une demande de reformulation avait été présentée par le bureau du CA pour clarifier les règles de prises en charge financière pour les déplacements avec ordre de mission – l'article 5 a été modifié en conséquence.

CV 2024-207 Convention de partenariat – Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) – CNRS – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – UPN (sous réserve)

Cette convention est reportée.

CV 2024-210 Avenant n°1 à la CV 2020/263 – Convention quinquennale – CNRS²⁰ – UP8 – UPN

Ce document fait référence à la fin de la ComUE. L'avenant fait suite à une modification des taux des frais de gestion par le CNRS et établit les nouveaux taux avec un effet rétroactif depuis 2023.

CV 2024-241 Accord de consortium (Projet Accélération) – Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis –UPN

Cet accord signé par les deux partenaires est essentiel pour le projet Accélération.

En l'absence de remarque, le Président ouvre un vote groupé sur ces trois conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions CV 2023-297 ; CV 2024-210 et CV 2024-241.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2**

2) Conventions internationales

CV 2024-178 Accord bilatéral complémentaire pour le programme Pannonia dans le cadre des accords bilatéraux Erasmus + Université de Pécs / UPN

La Hongrie, du fait des positions de son président, s'est vue suspendre les financements Erasmus, mais l'Université de Pécs continue de bénéficier de financements dans le cadre de l'alliance européenne EDUC²¹ et souhaite poursuivre ses collaborations avec les universités de l'Alliance. La convention fournit un cadre pour la poursuite de la coopération en matière de mobilité et d'échange.

3) Conventions de formation

Toutes ces conventions ont obtenu un avis favorable de la CFVU.

²⁰ Centre national de la recherche scientifique.

²¹ European Digital UniverCity.

CV 2024-120 Convention de coopération pédagogique – Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice (ISRP) / UPN

Il s'agit du renouvellement d'une convention portée par PHILLIA²² qui concerne le master Fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers. La convention porte sur l'accès des étudiants de l'ISRP à la formation de l'établissement et a une incidence financière (versement des frais d'inscription par l'ISRP).

CV 2024-121 Convention de partenariat – Théâtre national de Strasbourg (TNS) / UPN

Il s'agit du renouvellement d'un partenariat avec la licence Arts du spectacle et le master Théâtre. Il s'agit d'enseignements mutualisés sans incidence financière.

CV 2024-122 Convention d'application de l'accord-cadre – Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) / UPN

Il s'agit d'un partenariat très ancien de mise en commun d'enseignements avec l'INALCO (licence et master mention LLCER²³ et master Sciences du langage) et le master Fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers. La convention a une incidence financière, avec une exonération pour les inscriptions à la formation seconde de part et d'autre.

CV 2024-123 Convention de partenariat VAE²⁴ – IFPASS Services / UPN

Sont concernés un ensemble de licences professionnelles de l'UFR SEGMI et le master Monnaie, Banque, Finance, Assurance, parcours Management du risque et de l'innovation en assurance. L'avis du CA est demandé sous réserve des retours du partenaire sur certains points.

CV 2024-181 Avenant n°2 à la convention CV 2020-296 – Institut de formation en Masso-kinésithérapie de CEERRF / UPN

CV 2024-182 Avenant n°3 à la convention CV 2020-293 – Institut de formation en Masso-kinésithérapie de CEERRF / UPN

Ces deux avenants s'inscrivent dans une série de conventions permettant à des étudiants de la licence STAPS d'accéder aux formations de masso-kinésithérapie avec chaque année une révision du nombre de places.

CV 2024-185 Convention de partenariat pédagogique – CAP Compétences / UPN

Il s'agit d'un renouvellement dans le cadre de la formation professionnelle en apprentissage qui concerne la licence mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle. La convention précise pour la période concernée le nombre d'apprentis, la liste d'enseignements et les recettes reversées à l'établissement.

En l'absence de remarques, le Président ouvre un vote groupé sur la convention internationale et les conventions de formation.

Les résultats du vote sont les suivants :

La conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention internationale CV 2024-178 et les conventions de formation CV 2024-120 ; CV 2024-121 ; CV 2024-122 ; CV 2024-123 ; CV 2024-181 ; CV 2024-182 et CV 2024-185

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6

Le Président remercie les membres du CA et clôt la séance.

²² Philosophie, information et communication, langages, littératures et arts du spectacle.

²³ Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.

²⁴ Validation des acquis de l'expérience.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre
est levée à 16 heures 17.*

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

Le Président de l'Université

Philippe GERVAIS-LAMBONY

